

L'AJFER-NOU LÉ KAPAB PRÉSENTERA SON «PACTE POUR L'EMPLOI AUX RÉUNIONNAIS»

A l'occasion d'une conférence de presse, Gilles Leperlier, président de l'AJFER-Nou Lé Kapab, a mi en avant «l'échec du gouvernement en terme d'emploi mais aussi l'échec sur la priorité à l'embauche des Réunionnais». Pied de nez aux différents pactes mit en place par le gouvernement, l'association a décidé de présenter d'ici trois mois, un «Pacte pour l'emploi aux Réunionnais».

Après avoir présenté les vœux de l'organisation à la presse, Hassan Issabhai a rappelé que cette «nouvelle année (est, ndlr) marquée - comme les précédentes - par un contexte de crise économique et social à La Réunion». Un contexte qui pousse ces derniers à faire de l'année 2014: «une année de lutte pour l'emploi aux réunionnais et contre les injustices qu'ils subissent dans l'emploi», a indiqué le jeune homme.

L'échec du gouvernement en matière d'emploi

Pour Gilles Leperlier, «2013 nous révèle que les mesures qui ont mises en place par le gouvernement et le chef de l'Etat ont été inefficaces par rapport à la situation». Ce dernier a pointé du doigt les trois dispositifs lancés par le gouvernement: contrats d'avenir, contrat de génération et garantie jeunes. Pour lui, «les effets de ces trois dispositifs n'ont pas réduit le nombre de demandeurs d'emploi» à La Réunion.

Rappelant qu'au cours des trente dernières années, les gouvernements successifs ont mis en place 80 mesures pour lutter contre le chômage des jeunes, «des mesures basées sur la priorité» pour Gilles Leperlier. Ce dernier a raillé que «plus on a mis en place des dispositifs contre le chômage des jeunes, plus le chômage des jeunes a augmenté», ajoutant qu'«à un moment donné, il faut faire le bilan et voir ce qui change vraiment les choses et ce qui ne change rien».

Pour le jeune homme «ces mesures précieuses génèrent encore plus de précarité», évoquant le récent rapport de l'INSEE sur la fonction publique à La Réunion, Gilles Leperlier a dénoncé les «15.000 précaires». D'autant qu'«aujourd'hui, si l'on prend seulement les emplois d'avenir, on est loin des 5.000 annoncés au 31 décembre 2013. Mais les 5.000 emplois d'avenir ont été pris pour la majeure partie dans les collectivités».

Un Pacte pour l'emploi aux Réunionnais

Concernant la priorité à l'embauche des Réunionnais, «il y a eu beaucoup d'intentions mais peu de résultat», a dénoncé le président de l'AJFER-Nou Lé Kapab. Face au discours, l'organisation attend des actes pour mettre en place une politique pour l'emploi des jeunes à La Réunion, car à «situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles». Raison pour laquelle, l'association avait publié le 20 mai un «Manifeste pour la priorité à l'embauche des Réunionnais», qui a été par la suite présenté lors de réunions de quartier.

Lors de la dernière visite du ministre des Outre-mer, Victorin Lurel, ce dernier avait déclaré «vous serez traité comme les Bretons». Pour Gilles Leperlier, la question se pose: «est ce qu'avant d'arriver, il avait l'intention de faire en sorte que l'on ne soit pas traité comme les Bretons? En tout état de cause, à situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles». «C'est pourquoi on va militer dans les prochaines semaines pour que l'on ait un Pacte pour l'emploi aux réunionnais, parce qu'en Bretagne, ils n'ont pas attendu plusieurs rapports», a indiqué le jeune homme.

L'organisation va présenter un pacte, pour cela «nous allons rencontrer nous aussi les différents acteurs, institutions, mais aussi Monsieur Bédier, parce que l'on a deux rapports en contradiction» et aller «plus loin dans nos propositions». Dans ce pacte, l'organisation va reprendre «la brèche ouverte évoquée par François Hollande en Corrèze», à l'occasion des vœux aux Corrèziens, samedi 18 janvier. Le chef de l'Etat «a insisté sur la nécessité de rassembler les services publics et de mutualiser les moyens pour une meilleure efficacité».

Pour un Service unique de l'emploi

La déclaration du Président «rejoint



L'AJFER-Nou lé Kapab démarre l'année en annonçant l'amplification de la mobilisation pour l'emploi.

une de nos proposition de créer un service unique pour l'emploi» car le Pôle Emploi manque de moyen financier et humain pour pouvoir répondre aux attentes de la population. Un constat d'autant plus inquiétant pour l'AJFER, qui indique que «55% des offres d'emploi ne passent pas par le Pôle Emploi. Or, le Pôle Emploi, ce n'est pas le Pôle Chômeur», s'est indigné Gilles Leperlier.

Face à la hausse des demandes d'emploi, aux difficultés de l'institution et aux «remarques critiques des jeunes que l'on a rencontré lors de notre tournée» vis à vis du Pôle Emploi, il est évident pour l'AJFER-Nou Lé Kapab qu'un service unique pour l'emploi permettrait de réunir tous les acteurs pour plus d'efficacité. Un service, muni de «guichet de proximité emploi pour accompagner et soutenir les demandeurs d'emploi», a précisé Gilles Leperlier.

La déclaration de François Hollande est une occasion pour l'association de «demander l'expérimentation dès maintenant à La Réunion» car dans les deux rapports de Patrick Lebreton et Jean-Marc Bédier, «on est d'accord sur une chose, c'est qu'à La Réunion, on a le plus fort taux de chômage de France et d'Europe». «A partir de là, c'est une raison suffisante, ce qui est encore plus grave qu'en Bretagne, pour que l'on ait des mesures exceptionnelles» a conclu Gilles Leperlier. Ce dernier a rappelé que les éléments évoqués seront présents dans le Pacte pour l'emploi aux Réunionnais, qui sera présenté d'ici trois mois, «parce qu'il y a urgence. Il faut des décisions concrètes». D'autant que «la première des catastrophes à La Réunion, c'est le chômage».

SailIn

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

La Réunion se limite-t-elle aux député(e)s qui refusent de voter contre le budget ?

Quel est un point commun entre Huguette Bello, Jean-Jacques Vlody, Patrick Lebreton, Jean-Claude Fruteau, Ericka Bareigts et Monique Orphé ? Ce sont tous des députés qui ont refusé de voter contre le budget d'austérité présenté par le gouvernement. Depuis hier, ils ont un autre point commun à partager : ils auront le privilège exclusif d'accueillir sur leur commune la prochaine visite d'un ministre. En effet, seules les villes de Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Benoît, Le Tampon et Saint-Joseph sont concernées par le programme préparé pour le ministre de la Ville.

Or, Monique Orphé et Ericka Bareigts sont des députées de Saint-Denis, le député Vlody est en campagne pour tenter d'être élu maire du Tampon, et Saint-Benoît, Saint-Joseph et Saint-Paul sont des communes dirigées par des députés membres de la majorité à l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps, la commune dirigée par le seul député de La Réunion qui a voté contre le budget ne sera pas visitée. C'est pourtant une des villes les plus touchées par le dernier cyclone, et elle mène également des opérations de rénovation urbaine et de construction de logements sociaux.

Force est de constater également que le convoi ministériel ne s'arrêtera pas au Port. La cité portuaire est pionnière à La Réunion en matière d'opération de résorption de l'habitat insalubre. C'est aussi elle qui a le plus fort taux de logements sociaux, avec plus de 65%. De plus, Le Port a signé le 19 octobre 2007, une convention avec l'ANRU pour un chantier de rénovation urbaine de près de 70 millions d'euros. Cet exemple n'est pas isolé, un choix a été fait.

À La Réunion, la lutte pour l'amélioration de l'habitat et pour la cohésion sociale concerne tout le pays. La moitié de la population vit dans la grande pauvreté, elle se répartit sur les 24 communes. Le ministre en visite à partir de jeudi a pour mission de revenir «sur l'ensemble des politiques de renouvellement urbain et de cohésion sociale mises en œuvre par le Gouvernement à La Réunion».

Alors pourquoi cette visite exclusivement aux seules villes liées à des députés de la majorité ?

J.B.

Conférence de presse de l'AJFER-Nou lé Kapab

Le rapport Lebreton «manque d'ambition»

Lors de leur point presse hier, les membres de l'AJFER-Nou Lé Kapab ont réagi à la publication du rapport du député-maire de Saint-Joseph, Patrick Lebreton, missionné sur l'emploi des ultramarins dans leur territoire.

A la lecture de ce rapport, Gilles Leperlier affirme qu'il s'agit là «d'un énième rapport», qui est «en contradiction avec celui de Jean-Marc Bédier» présenté à Nicolas Sarkozy en 2012. Des différences «de taille» car «dans le rapport Lebreton, il est dit qu'il n'y a pas assez de jeunes et de personnes compétentes à La Réunion pour occuper les postes disponibles» tandis que dans «le rapport Bédier, il est clairement dit qu'on est le seul territoire avec un vivier suffisant pour occuper tous les postes disponibles à La Réunion».

Dans le rapport de Patrick Lebreton, «il est dit aussi qu'il y a une incapacité à pouvoir identifier les personnes capables d'occuper les postes disponibles à La Réunion». Pour Gilles Leperlier et les membres de l'AJFER-Nou Lé Kapab, «finalement, ce rapport manque d'ambition et de volonté politique. On reste dans les intentions mais il n'y a pas de résultat». «Ce rapport est très loin de répondre à la situation» a affirmé Gilles Leperlier, évoquant les 5 mesures principales du député-maire Patrick Lebreton qui «ne remettent pas en cause le système».

Des mesures floues

Les «15 premières propositions sur 25 tournent autour du fait qu'il n'y a pas assez de jeunes formés à La Réunion pour occuper les postes, et face à cela, il propose de mettre en place des formations, des observatoires, des instituts alors qu'il ne manque pas de jeunes formés et diplômés à La Réunion». Enfin, les 10 dernières propositions



Pour l'AJFER-Nou lé Kapab, le rapport signé par le député-maire de Saint-Joseph ne remet pas en cause le système à l'origine de tant d'injustices.

concernent les fonctionnaires ultramarins, dont les policiers, avec la question des mutations. «Ce sont les seuls éléments positifs du rapport parce qu'il y a un ciblage fait sur les fonctionnaires qui veulent rentrer à La Réunion et ne le peuvent pas», mais «il n'y a pas de proposition claire pour qu'ils puissent rentrer maintenant», a déploré Gilles Leperlier.

Concernant le retour à l'ancienneté de la demande, «il est possible de faire un décret pour permettre de revenir sur l'ancien système», mais le point d'orgue est «le manque de volonté d'harmoniser le système» des bonus dans l'Éducation nationale pour toute la fonction publique. Cette «harmonisation» permettrait d'«arrêter de faire du cas par cas». Globalement, «ce rapport est destiné à l'élite domienne et aux cadres et non à l'ensemble de la population réunionnaise». Le président de l'AJFER-

Nou Lé Kapab a réaffirmé que «ce rapport ne change pas le système», d'autant plus qu'au moment où «ce rapport était en train d'être dessiné, on nommait encore des gens de l'extérieur à des postes à responsabilité». Une situation due au «choix du gouvernement» pour Gilles Leper-

lier. Ce dernier a pointé du doigt la responsabilité des dirigeants d'aménager le système actuel et non de permettre aux réunionnais d'accéder à l'emploi pérenne, a laissé entendre le président de l'AJFER-Nou Lé Kapab.

SaiLin

«Beaucoup d'intentions mais peu de résultat»

Pour l'organisation, «il y a d'un côté les discours des hommes politiques et de l'autre la réalité. Dans les faits, la priorité à l'embauche des Réunionnais ce n'était pas automatique, malgré le fait que tout le monde soit d'accord». Une preuve pour l'AJFER-Nou Lé Kapab qu'il n'y a pas de «volonté du gouvernement» et des dirigeants politiques, car «à la veille des élections, il n'y aura pas un seul candidat qui ne sera pas d'accord avec la priorité à l'embauche des Réunionnais».

Gilles Leperlier a évoqué les récentes nominations faites par le gouvernement au CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique), et au poste d'ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone de l'Océan Indien, «où là encore, il y avait des Réunionnais qui avaient postulé, avec les compétences et les connaissances». Ces deux exemples ont été pris car «ce sont des nominations, c'est le chef du gouvernement qui fait le choix de prendre quelqu'un de l'extérieur alors que ce même gouvernement prône la priorité à l'embauche des Réunionnais».

Extension du centre commercial du Sacré-Cœur et rénovation du marché couvert du centre-ville

Vers la création de plusieurs centaines d'emplois

Dans un communiqué adressé à la presse, la commune du Port fait le point sur la situation après la décision de la Commission nationale d'équipement commercial, confirmant l'extension du Centre commercial du Sacré-Cœur.

Le mardi 17 septembre 2013, une réunion de la CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) se tenait à la Préfecture, convoquée par le Préfet. Deux dossiers étaient à l'ordre du jour:

1 - Extension de 6990m² du centre commercial du Sacré-Coeur, avec d'une part trois moyennes surfaces spécialisées dans «l'équipement de la maison et de la personne», et d'autre part 38 boutiques non alimentaires, aucune ne devant dépasser 300m².
2 - Création d'un centre commercial dans le marché couvert, par la rénovation, 1150m² de surface commerciale, 18 boutiques.

La CDAC a donné son accord sur les deux dossiers. A noter le vote favorable, pour les deux dossiers, de la représentante de l'association des consommateurs et de la personnalité qualifiée en matière de développement durable.

Ces deux projets sont par ailleurs conformes aux prescriptions du SAR (Schéma d'aménagement régional) qui relève de la compétence de la Région, du SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) qui relève de la compétence du TCO et du PLU (Plan local d'urbanisme) qui relève de la compétence de la Ville.

Un recours a été déposé

par l'association des commerçants du Port contre la décision de la CDAC, concernant l'extension du Centre commercial du Sacré-Coeur.

La CNAC (Commission nationale d'équipement commercial), qui s'est réunie pour examiner ce recours le mercredi 15 janvier, a confirmé la décision de la CDAC.

Rappel

- La CDEC (Commission départementale d'équipement commercial) a autorisé en 1995 la construction du Jumbo Score. L'ouverture de cette grande surface a été effective en 2002.

- En 1995, élu maire depuis un an, Jean-Yves Langenier est confronté à l'inquiétude des commerçants du centre ville face à l'échéance de l'ouverture d'un Jumbo Score au Sacré-Coeur. La concertation permet alors de définir des priorités et une stratégie partagée par la ville et par les commerçants. Il s'agit en l'occurrence de ne pas précipiter l'ouverture du Jumbo Score et de mettre à profit ce temps pour travailler à la redynamisation du centre ville. Il est convenu de «geler» la zone du Sacré-Coeur jusqu'en 2005, soit pendant 10 ans.

D'importants moyens sont alors mobilisés pour améliorer l'attractivité du centre ville à travers le Programme de Renouveau Urbain (PRU).



Inauguré en 2002, le centre commercial du Sacré Cœur au Port va connaître une extension.

Les travaux engagés se déclinent à travers plusieurs dispositifs: IGAH (Intervention Globale d'Amélioration de l'Habitat), FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et autres, dans le cadre du PRU.

- construction et rénovation de 1050 logements dans le centre ville, grâce au dispositif IGAH et au programme de RHI.

- rénovation et création des espaces publics, installation de nouveaux mobiliers urbains, rénovation des voiries et trottoirs, nouveau plan de circulation et nouvelles artères.

- revitalisation et animation du tissu commercial grâce au dispositif FISAC. Ce sont donc 60 millions d'euros qui ont été investis sur le centre ville, dont 27 millions financés par la Ville, avec des aides de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du TCO et de la Caisse d'Épargne.

Le seul point resté en suspens, malgré les nombreuses démarches de la

Ville, est la rénovation du marché couvert. En effet, les investisseurs qui se sont manifestés ou qui ont été sollicités se sont tous désistés. La Ville souhaitait privilégier un «investisseur local» mais aucun ne s'est manifesté. Seul le groupe «Casino» s'est engagé sur ce projet.

- 20 ans après la décision du gel au plan foncier de cette zone du Sacré-Coeur, l'extension du Jumbo Score est donc la première opération à être engagée. Cette extension représente un investissement de 41 millions d'euros. Le chantier va permettre de fournir 200 emplois pendant 2 ans. L'aménagement des surfaces spécialisées et des boutiques représente 400 emplois pendant 3 mois. L'ouverture de l'extension engendrera la création de 260 emplois pérennes.

- L'Ouest est la zone la moins bien dotée de toute l'île en matière de surfaces commerciales. Concernant Le Port, les consommateurs sont contraints d'effectuer leurs achats d'équipe-

ment de la personne et de la maison sur des zones disposant de surfaces commerciales attractives, dans le Nord ou le Sud, faute de pouvoir s'approvisionner sur place. En revanche, les dépenses alimentaires sont en général effectuées sur place.

L'extension du centre commercial du Sacré-Coeur et la rénovation du

marché couvert visent précisément à compléter l'offre commerciale sur la Ville du Port. Les Portois auront ainsi la possibilité de trouver à proximité des commerces répondant mieux à leurs attentes.

La Ville du Port, soucieuse de préserver les intérêts de tous au bénéfice de la population et du dynamisme économique, mettra tout en œuvre pour privilégier le dialogue.

Nos peines

Marie-Karine Grondin nous a quittés

Notre consoeur Marie-Karine Grondin vient de nous quitter. Journaliste depuis 1999 au «Quotidien», elle était âgée de 39 ans.

La veillée aura lieu ce soir au centre funéraire intercommunal de

Bois-Rouge, à Sainte-Marie. Les obsèques sont prévues demain.

A sa famille, à ses proches, à toute l'équipe du «Quotidien», «Témoignages» adresse ses plus sincères condoléances.

Conférence d'André Oraison avec le Comité Solidarité Chagos La Réunion

Plaidoyer pour le retour des Chagossiens sur leurs terres natales — 2 —

Voici la seconde partie du texte condensé de la conférence tenue le 16 janvier dernier à la mairie de Saint-Denis par André Oraison, Professeur des Universités et membre du Comité Solidarité Chagos La Réunion.

Une conférence intitulée: «Plaidoyer pour le retour des Chagossiens sur leurs terres natales». La première partie de ce texte est un rappel historique de la double déportation dont a été victime le peuple chagossien.

Voici à présent diverses raisons justifiant ce retour et le contexte juridique qui le favorise.

Si les Chagossiens luttent pour revenir chez eux, c'est aussi parce qu'ils n'ont jamais pu s'intégrer à Maurice. Exilés dans un pays alors démuné, ils se sont regroupés dans les bidonvilles de la capitale. Nombreux sont les Chagossiens qui, faute de qualification, n'ont trouvé ni logements décentes ni emplois stables. Nombreux sont ceux qui ont sombré dans l'alcoolisme, la toxicomanie, la délinquance ou la prostitution quand ce n'est pas dans le désespoir, la violence, la démence ou le suicide. Presque tous ont connu l'exclusion dans une nation pourtant réputée «arc-en-ciel».

Certes, en vertu d'un accord anglo-mauricien de 1972, 650.000 livres sterling ont été versés à Maurice par les Britanniques pour faciliter leur insertion. Mais les Chagossiens devront attendre 1978 pour percevoir, chacun, une aumône de 7.590 roupies. Suite à leurs protestations, la Grande-Bretagne leur a attribué, en vertu d'un nouvel accord anglo-mauricien de 1982, une compensation globale de 4 millions de livres sterling. Mais le problème de l'insertion des Chagossiens n'a pas pour autant été résolu. Le GRC (Groupe Réfugiés Chagos) a alors exigé pour chacun d'eux: la nationalité britannique, une pension à vie pour réparer les préjudices causés par leur exil et un droit de retour aux Chagos. À la suite du refus britannique, il a alors saisi les tribunaux en 1998.

Une scélérate ordonnance de déportation

Pour asseoir leur droit imprescriptible de retour au pays natal, les Chagossiens invoquent d'abord la violation du droit interne britannique: après avoir constaté qu'aucune catastrophe naturelle ou maladie contagieuse ne justifiait leur



Manifestation de Chagossiens pour la reconnaissance de leurs droits. C'est bien un crime contre l'humanité dont les Chagossiens sont victimes depuis un demi-siècle. Leur lutte pour recouvrer leurs droits doit être soutenue par toutes les personnes éprises de justice dans le monde et en particulier dans notre région de l'océan Indien.

évacuation, la Haute Cour de Justice de Londres déclare en effet illégale, dans la décision historique du 3 novembre 2000, la scélérate ordonnance du 16 avril 1971 qui avait décrété leur déportation. Aussitôt après avoir connu cet important jugement qui reconnaît aux Chagossiens le droit de revenir dans leur pays d'origine, le Commissaire du BIOT rédige, dès le 3 novembre 2000, une nouvelle ordonnance qui les autorise à revenir chez eux, à l'exception de Diego Garcia. Mais après les attentats-suicides du 11 septembre 2001, les États-Unis s'opposent à leur retour sur l'ensemble des îles. Le Gouvernement de Londres édicte alors le 10 juin 2004 deux décrets-lois qui interdisent le retour des Chagossiens. Un nouveau procès est engagé par le GRC. Certes, le droit de retour reconnu aux exilés par la Haute Cour de Justice en 2000 est confirmé: par cette instance en 2006, puis par la Cour d'Appel en 2007.

Mais il est rejeté par les *Law Lords* dans une décision rendue en dernier ressort le 22 octobre 2008. Pour des motifs stratégiques, la Haute juridiction donne raison au Gouvernement de Londres.

Un crime contre l'humanité

Pour fonder leur retour, les exilés peuvent aussi invoquer le droit international. Le décret-loi de 1965 transgresse des principes bien établis dans la Charte des Nations unies et précisés le 14 décembre 1960 par l'Assemblée générale, dans sa Résolution 1514. Ce décret viole la règle de l'intangibilité des frontières coloniales codifiée dans l'article 6 de la Résolution 1514, ainsi rédigé: «Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec... les principes de la Charte des Nations unies». L'excision des Chagos de la

colonie de Maurice ayant été réalisée sans consultation des Chagossiens, les Britanniques ont aussi violé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, rappelé par l'article 2 de la Résolution 1514: «Tous les peuples ont le droit de libre détermination». Les Britanniques ont également violé la Déclaration universelle des droits de l'Homme, votée par l'ONU le 10 décembre 1948, et notamment ses articles 9 — «Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé» — et 13: «Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays». Nul doute que le juge ou l'arbitre international, saisi au fond, sanctionnerait les Britanniques dans le différend anglo-mauricien sur les Chagos dès lors que la déportation des Chagossiens — une déportation illégale, brutale et totale — est un crime contre l'humanité.

(à suivre)

Otè!

An parlann l'or vèr La Rényon: Nou na rézon... dé san pour san.

Matant Zélida la ékri Justin:

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité,
Moin lé pliské sir zot, bann rouj-de-fon, zot lé partizan la kane vi k'zot lé partizan bann koz pèrdi d'avans. Poitan zot i koné bien l'erop i sava siprime bann kota é par l'fète rouine lo bann plantèr kann. Zot la bien antann mésyé Lurel kan li la di konmsa, bann rényoné i doi komans dézabityé viv dann in lantouraj kann. Zot i koné mèm lo moun la pa di lé shoz anlèr. Li la di sa dovann bann dépitè é bann dépitè sosyalis La Rényon la pa révolté. Donk sa i vé dir sak lé dann kèr lo pouvoir i vé détriu lo kann. Pou anshévè shak zour nana in mové nouvèl pou nou. Lo dèmyé nouvèl, l'Inn i vé vann son sik dsi l'marché mondyal é l'Inn sé plis vinn-sink milyon tonn do sik. Sé plis ki n'anfo pou boush in trou d'dan... Zot i koné kosa zot i rapè amoin? Zot i fé pans amoin in ga téi apèl Don Quichotte. Lo boug té i vé batay kont moulin a van. Li té i pran sa pou bann gran jéan. Zot i rapèl la pa li la gingn lo konba. donk plito k'fé dé foli, i vodré myé ète in pé rézonab, bien oir lé shoz konm zot i lé zordi. Tok! Pran sa pou toi.

Justin la fé pou répons:

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr Ou i amiz amoin kan ou i trète anou Don Quichotte. Ou i di nou é nout parti la touzour défann bann movèz koz. Donk nou la touzour tronpé... Matant, vi koné bien sak vi di lé pa vré. Mi pé asir aou, si ni mark dsi in papyé tout bann soz parti kominis la propozé, tout bann projé li la mète an avan, mi pé asir aou lé rar li la tronpé. Arzout èk sa kan i kroi li la tronpé, sé l'èr in paké d'zané apré i apèrsoi li na rézon. Sré tro long pou ékri tousala, mé la pa pou sa li l'avé tor. Si i anparl kann ébin sé la ki oi konm li l'avé rézon... Mi sort lir in niméro éspésyal Témoignages i port antyèrman dsi la késtyonn kann é anplis ké nana in ta z'afèr pou lir é pou konprann, moin la rarman lir in dokiman klèr konmsa... an parlann l'or vèr La Rényon, sak i kroi pa moin, alé dsi internet, lir niméro éspésyal la, aprés ni pé kozé. Fransh vérité nou na rézon désan pour san. Tok! Pran sa pou ou!

Justin